

➤ Pour procéder à la validation du permis de chasser 2026-2027, deux possibilités s'offrent à vous :

1. **La solution à privilégier : la VALIDATION INTERNET, rapide, disponible 24h/24 et 7J/7, paiement sécurisé :**

À PARTIR DU 02 JUIN 2026, rendez-vous sur www.fdc57.org, cliquez sur « Validations Permis de Chasser » et laissez-vous guider pour effectuer votre validation en ligne.

2. **Validation par courrier :** vérifiez toutes les informations, les complétez et/ou modifiez si nécessaire, signez le document, **puis renvoyez le bon de commande**. Pour plus de rapidité, utilisez le virement bancaire pour le règlement.

REFERENCES BANCAIRES POUR VIREMENT						
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1570	0000	0010	0524	511
					TRPUFRP1	

➤ **Pour les « nouveaux chasseurs » :** les validations Internet sont possibles sauf pour les personnes mineures. Vous devez demander la création de votre fiche par e-mail à info@fdc57.org, en précisant vos nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance ainsi que votre numéro de permis et sa date de délivrance.

➤ **Le carnet bécasse :** 2 possibilités :

1. Version numérique : simple, rapide, déclaration des prélèvements sur l'application smartphone **ChassAdapt**,
2. Version papier : envoyé par voie postale. Ce choix est définitif pour la saison en cours (pas de bascule vers ChassAdapt possible).

➤ **La « Contribution Sanglier Droit Local » :**

Dans les départements de droit local (57-67-68), **tout chasseur, y compris celui ayant une validation nationale**, doit s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier, **pour chasser le sanglier** dans ces trois départements.

Cette contribution sanglier droit local est valable pour l'ensemble des 3 départements de droit local : un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans un ou plusieurs de ces 3 départements, ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution sanglier. **Le montant unique de cette contribution sanglier est fixé pour la saison 2026/2027 à 80,00 €.**

➤ **Assurance Chasse :**

La Fédération des Chasseurs de Moselle propose une assurance Responsabilité Civile (RC) Chasse à 23,00 €. Les notices ci-jointes détaillent les garanties proposées.

Rappel : le SDGC de Moselle, signé le 22 juillet 2021, rend obligatoire la souscription à une assurance « Organisateur de Chasse » pour tous détenteurs d'un droit de chasse.

➤ **Pour les détenteurs d'un permis de chasser étranger :**

Si vous résidez en France et possédez un permis de chasser étranger, vous devez passer l'examen du permis de chasser français puis obtenir un titre permanent pour pouvoir chasser en France.

➤ **La revue *Chasseurs de l'Est* :** est comprise dans la validation de votre permis de chasser pour **notre** département.

➤ **Formation décennale :**

La formation décennale est obligatoire (Article L.424.15 du CE). Vous avez jusqu'en 2030 pour la réaliser, rendez-vous sur www.fdc57.org, rubrique « Formation décennale ».

Aucune validation ne sera effectuée en direct au siège de la FDC au début de la campagne. Ensuite, seuls les paiements par carte bancaire ou chèque seront acceptés.